

Un dialogue entre St Nicolas et son âne

31 août 2017

[Print](#)

Jean RODHAIN, « Un dialogue entre St Nicolas et son âne », *Messages du Secours Catholique*, n° 203, décembre 1969, p. 4[1]

Un dialogue entre St Nicolas et son âne

Saint-Nicolas. - Mon bon âne vous m'inquiétez. Vos oreilles ne sont plus vers le ciel dressées et votre poil est tout hérissé. Votre santé serait-elle affectée ? Votre picotin serait-il diminué ?

L'âne. - Je n'ai plus faim. Je n'ai plus goût à rien.

Saint-Nicolas. - Et peut-on connaître, cher âne, la cause de ces langueurs ? Auriez-vous quelque chagrin ? M'auriez-vous caché quelque secret souci ?

L'âne. - Il s'agit, Monseigneur, de ce que vous ne devinez pas ce qui se dit autour de vous. Je sais bien, Monseigneur, que vous ne pouvez pas comme vos collègues d'en bas vous présenter en clergyman. Ce ne serait plus vous. Mais avec votre haute taille, votre mitre dorée et votre crosse tapant fort sur les dalles, vous ne pouvez pas écouter ce que les gens disent. Tandis que moi qui trotte à leur niveau, j'entends très bien ce qu'on raconte aujourd'hui sur notre compte à nous deux.

Saint-Nicolas. - Ah ! Et qu'est-ce que nos pieux fidèles racontent ?

L'âne. – D'abord ils ne sont plus ni pieux ni fidèles. Ensuite, sauf votre respect, Monseigneur, ils racontent une énormité : ils prétendent avoir lu dans leurs journaux que sur la liste des Saints, votre nom - je vous demande pardon - aurait été rayé.

Saint-Nicolas. - Mon bon âne vous avez mal lu votre journal. Le calendrier liturgique nouveau comporte en effet de gros changements. Mais pas celui-là.

L'âne. - Eh depuis quand donc ces changements ?

Saint-Nicolas. - Depuis un décret[2] signé le 14 Février de cette année à Rome par notre bon Pape Paul VI, mais dont beaucoup de journalistes ont parlé sans jamais l'avoir lu.

L'âne. - Et qu'est-ce qu'il y a dans ce décret ?

Saint-Nicolas. - Dans ce décret, il y a des dégagements, des regroupements, des déménagements, et hélas, des enterrements.

L'âne. - Qu'est-ce que, Monseigneur, vous entendez par dégagements ?

Saint-Nicolas. – C'est expliqué par un texte du Concile :

« Pour que les fêtes des saints ne l'emportent pas sur les fêtes qui célèbrent les mystères mêmes du salut, le plus grand nombre d'entre elles seront laissées à la célébration de chaque Église, nation ou famille religieuse particulière »[3].

Ainsi le mois de Mai comportait jusqu'ici 22 fêtes de saints obligatoires. On en a « dégage » 17 pour faire place à la célébration du temps de l'Ascension et de la Pentecôte.

L'Âne. - Ça je comprends. Mais, Monseigneur, que voulez-vous dire par « regroupements » ?

Saint-Nicolas. - Mon âne, vous avez lu dans les journaux que Saint-Gobain et Pont-à-Mousson se « regroupaient ». Cette méthode de concentration industrielle, l'Église l'applique désormais dans son calendrier. Ainsi, par exemple, Michel, Gabriel et Raphaël, les trois archanges, sont regroupés dans un seul jour de fête unique : le 29 Septembre.

L'âne. - Et qu'entendez-vous par déménagements ?

Saint-Nicolas. - Il y a les déménagements proprement dits par souci historique. Ainsi Saint Vincent de Paul étant mort le 27 Septembre 1660, on le fêtera désormais ce jour-là exactement et non plus le 19 Juillet comme jadis.

Mais il y a surtout des aménagements par souci géographique. Si au IV^e siècle l'Église était localisée autour de la seule Méditerranée, aujourd'hui elle doit être partout. On laisse donc aux Eglises d'Asie ou d'Afrique le soin d'honorer leurs saints en priorité sur les saints latins du Moyen Age. Bien entendu les fêtes de la Sainte Vierge ou de Saint Pierre restent immuables partout. Mais mon collègue Saint Colomban va enfin être installé dans les calendriers des Églises Nordiques et les jeunes martyrs de l'Ouganda vont figurer dans tous les calendriers africains. C'est une adaptation à l'actualité. La presse a passé tout cela sous silence.

L'âne. - Et vous ne parlez pas des « enterrements ».

Saint-Nicolas. - Hélas, il faut bien aborder ce pénible sujet. J'avais d'ailleurs depuis longtemps quelques appréhensions. Si mes parcours célestes me donnent la joie de fréquenter mes compagnons d'auréoles, j'étais par contre étonné de ne jamais rencontrer celui que les humains appellent Saint Christophe, par exemple.

Or sur Christophe comme sur Catherine d'Alexandrie, on ne possède aucun document historique : « Ils ont été supprimés du calendrier général. L'Église a estimé que le peuple chrétien ne peut être invité à une prière officielle que dans la vérité ».

L'âne. - Et nous, alors ?

Saint-Nicolas. - Nicolas est maintenu au nouveau Calendrier Romain Général.

D'ailleurs un journal fort répandu en France et nommé « Messages S.O.S » va me réhabiliter en publiant intégralement ce Calendrier dans son numéro de janvier 1970. Seulement je rentre dans la catégorie des saints « localisés », c'est-à-dire que mon culte n'est obligatoire que dans les régions qui me sont depuis toujours fidèles, la Lorraine par exemple.

L'âne. - Et Rome alors, nous n'irons plus à Rome ?

Saint-Nicolas. - Si cher âne. Vous savez bien qu'à deux pas de la magnifique Place Navone, nous sommes attendus à l'église Saint Nicolas des Lorrains. Son dévot chapelain, Monseigneur Glorieux, vient de la quitter pour devenir Délégué apostolique en Syrie, mais notre tournée de Décembre se terminera en cette chapelle traditionnelle après une visite à la « Befana » des enfants romains.

L'âne. - Et le Père Noël ?

Saint-Nicolas. - Cher âne, le Père Noël, sans origine historique, sans aucune base religieuse est mort et enterrable. Mais moi, avec les prisonniers que j'ai délivrés, avec les enfants que j'ai sauvés^[4], avec mes sanctuaires d'Asie Mineure et d'Italie et de Rhénanie, je suis vivant et survivant. Aussi mon cher âne, n'écoute plus ces porteurs de faux bruits.

L'âne. - Je leur dirai que ce sont des âneries.

Saint-Nicolas. - Je ne te le fais pas dire. Amen.

p.c.c. SIDOINE

[1] Réédité dans Jean RODHAIN, *Derniers messages*, Paris, SOS, 1985, p. 65-68, sous le titre « Quand l'évêque Nicolas dialogue avec son âne ».

[2] Motu proprio « Mysteriorum paschalis ». Documentation Catholique N° 1541, Col. 519.

[3] Constitution conciliaire Sacrosanctum Concilium N° 111 AAS LVI 1964, p. 127.

[4] Voir *Messages*, décembre 1967, p. 2, Vie de Saint Nicolas par Elisabeth Solesmes.